



Monsieur le Préfet
Mesdames et Messieurs les Elus
Monsieur l'Inspecteur d'Académie représentant le Recteur
Messieurs les Présidents d'Organisations agricoles
Mesdames et Messieurs les bénévoles de la protection animale
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Chers amis

Avant tout, je voudrais vous présenter mes vœux, à vous et à votre famille.

Le contexte et l'histoire

En 1997, un groupe d'éleveurs à la tête desquels je me trouvais, s'est rendu de manière assez « énergique », à une invitation émanant de la SPA Martinique et de la DSV, pour une réunion sur les chiens errants et divagants. « Cette manif » exprimait en fait tout notre désespoir.

En effet, l'élevage de petits ruminants peut être très florissant à la Martinique. Une forte demande des consommateurs, une race adaptée au contexte local, sont parmi les atouts de cette spéculation. L'élevage de moutons et de cabris est une perspective intéressante pour les agriculteurs qui, dans le contexte de crise de la banane, souhaitent se reconvertir.

Hélas, mille fois hélas, les chiens peuvent en une nuit éventrer, lacérer, tuer 10, 40, voire 100 moutons; des boeufs des chevaux des porcs des volailles aussi !

Il s'agit donc d'une véritable catastrophe pour les éleveurs et pour toute la Martinique.

Le phénomène s'amplifie avec l'existence des chiens genre pitt bull ou rottweiler qui n'hésitent pas à attaquer non plus en meute, mais parfois seul. Certains chiens menacent l'éleveur lui-même.

Les pertes sont considérables.

Un pan de l'économie martiniquaise est menacé par les chiens, ou plus exactement par l'insouciance de certains propriétaires de chiens.

Il faut que cela cesse.

Au cours de cette année 1997, les éleveurs, malgré leur désespoir, ont compris une chose : que la SPA Martinique était la principale instance travaillant quotidiennement, en tant que gestionnaire de fourrière intercommunale, à la limitation par euthanasie des populations de chiens et de chats de la Martinique.

Le travail exemplaire de la présidente d'alors : Marie-Josée DINTIMILLE, a permis de convaincre certains éleveurs et parmi eux André PROSPER, qu'il valait mieux unir les efforts des uns et des autres.

De cette mise en commun des énergies naquit en 1999 l'AGAM devenu l'AGPAM.

Notre association fédère les représentants de communes et d'intercommunalités, de l'administration, de la profession vétérinaire, de la SPA Martinique, du monde de l'élevage et aussi quelques citoyens engagés. Je remercie chaleureusement les adhérents qui, dès le départ et encore aujourd'hui, ont accepté de se lancer dans cette action commune, pour tracer ensemble des « chemin chien » novateurs.

Car en effet, à situation singulière et complexe, il fallait une réponse plurielle et adaptée.

Cette réponse a été élaborée en corrélation avec les préconisations de l'Organisation Mondiale de la Santé.

L'AGPAM est ainsi devenue le porteur du projet d'édification du Pôle Animalier de Carrère, ce qui me vaut le plaisir d'être à vos côtés aujourd'hui afin de vous rendre compte de nos travaux. C'est aussi l'occasion d'éclairer l'assistance sur l'ensemble du programme de gestion des carnivores domestiques à la Martinique.

Un programme

La prolifération des chiens engendre nuisances et risques importants : insécurité liée au « phénomène molosse », nuisances sonores, visuelles, impact très négatif sur le tourisme, risque de transmission de maladies telle que la rage.

Un programme global pourquoi faire :

Il est indispensable de mettre en place des actions autres que les seuls abattages de chiens sur la voie publique.

En effet, si la suppression des animaux en surnombre est nécessaire, elle n'est en aucun cas suffisante. Car, nous le répétons inlassablement, une chienne peut donner naissance à 1000 descendants en 4 ans ! Le potentiel de renouvellement est donc extraordinaire.

De plus, une niche écologique vidée se remplit inéluctablement si les conditions de son remplissage demeurent inchangées.

Les stérilisations massives et les identifications, autoriserait un contrôle du flux de population de chiens et de chats. L'identification permettrait aussi de pouvoir dans certains cas, sanctionner les propriétaires de chiens ravageurs de troupeaux. Il faut donc bien que chacun comprenne que «**tuer ne suffit pas**».

A ne pas oublier non plus que, contrairement aux VHU, Véhicules Hors d'Usage, les chiens se déplacent. ! Et puis ils méconnaissent les limites communales ! Ainsi, les efforts de certains maires pour capturer les animaux errants sur leur territoire sont régulièrement mis à mal par la non intervention de leur voisin.

Qu'est ce que le Pôle animalier ?

C'est le regroupement sur un même lieu de deux instances l'AGPAM et la SPA Martinique, prochainement rejointes par le Groupement de Défense Sanitaire de la Martinique, dès que le site sera électrifié par l'utilisation de l'énergie solaire.

Pour faire quoi ?

L'AGPAM est gestionnaire de la partie fourrière de l'infrastructure. La fourrière est le passage légalement obligatoire pour recevoir les chiens et chats capturés sur la voie publique. Il s'agit de les garder, au moins pendant les délais légaux.

Et pour la majeure partie des chiens et des chats, le vétérinaire sanitaire de l'AGPAM a, avec l'équipe en place, la bien pénible tâche de décider au cas par cas du devenir des animaux. C'est souvent hélas l'euthanasie, pour environ 80% des animaux réceptionnés entre juillet 2005, date de l'ouverture du Pôle Animalier et aujourd'hui.

Le Pôle Animalier c'est aussi une salle de réunion qui permettra de recevoir les scolaires. Pour ce faire, une collaboration organisée avec le Rectorat est appelée de nos vœux.

Un bilan intermédiaire

Aujourd'hui des éléments très positifs sont avérés. Ils sont à mettre au crédit de nombreuses communes, des intercommunalités, du Conseil Général, du Conseil Régional de l'Etat et aussi au crédit de la SPA Martinique.

Des acquis indéniables :

- Un encadrement législatif et réglementaire adapté.
- Une procédure de capture des animaux qui, si elle n'est pas parfaite, a permis cependant de capturer près de 18 000 chiens et chats depuis 1997, en limitant les souffrances inutiles et les mortalités aveugles sur ces animaux. Cette procédure a surtout diminué considérablement les risques bien réels d'absorption par les humains de substances mortelles.

Parmi les acquis de début de programme, notons aussi

- 2 infrastructures correctement dimensionnées : la fourrière refuge de Céron et le Pôle animalier de Carrère.

La première pierre du Pôle Animalier de Carrère a été posée le 02 février 2002...hors du terrain ! Ce terrain a été mis à disposition par la ville du Lamentin et c'est l'occasion pour moi de remercier à nouveau très vivement le Conseil municipal de la Ville du Lamentin.

La construction fut longue, car il a fallu rajouter un soubassement en béton après les résultats de l'analyse de sol. Le surcoût important a été assuré en partie par la ville de Fort-de-France sous forme de don de béton. La participation active et prévenante du RSMA, dans un chantier de formation, a constitué une aide déterminante tout comme celle de la SODEM.

Autre acquis de début de mise en œuvre du programme :

- Une équipe aux compétences diversifiées

Sur les 2 sites, celui de Céron et celui de Carrère, 5 employés dont 2 en contrats aidés.

Honneur aux dames et à l'élégante Murielle DUPROS chargée, entre autres fonctions, des bilans techniques

Sandrine LOUIS-JOSEPH comportementaliste animalière passionnée, responsable de l'action « chiens de protection des troupeaux ».

Pour les messieurs :

Patrice DRAPIN bien connu de nombre d'entre vous, très expérimenté et inlassablement présent depuis 15 ans,

Hervé ELURSE disponible, efficace et souriant,

et le tout nouveau Hervé LERANDY notre « Michel Morin ».

Sur ces 5 personnes, 3 sont détentrices d'un certificat de capacité.

Nous bénéficions aussi d'une « pièce rapportée »

Jacques PIERRE-LOUIS rémunéré par le Conseil général, sert de liaison, à toute heure, entre diverses instances : autorités de police et de gendarmerie, DSV, associations. Il a joué et joue encore un rôle déterminant dans le contrôle sans aucun doute partiel, mais néanmoins très réel, des chiens dangereux.

Une mention spéciale pour Marie-Claire ABYSIQUE employée du GDS qui dans le cadre du partenariat avec cette instance, apporte son expertise très appréciée de secrétaire comptable.

En satellite de nos actions, Patrick SYLVESTRE de la société ATOUNET qui dispose d'un agrément spécial pour réaliser les captures sous tranquillisation des chiens et des chats.

L'équipe est dirigée par Françoise ROSE-ROSETTE aussi vétérinaire sanitaire. FRR est comme vous le savez le « poto mitan », depuis près de 30 ans, des actions visant à terme protection animale et meilleur équilibre entre les humains et les animaux domestiques à la Martinique.

- Des débuts de résultats en milieu urbain

Une enquête conduite en 2005 sur 800 foyers et 18 communes a permis d'établir de nombreux éléments d'informations.

77% des personnes interrogées voient moins de chiens errants ou divagants !

Ce résultat est d'ailleurs clairement corroboré par le Groupement de Tourisme de Croisière. L'existence de meutes de chiens n'est plus, contrairement à hier, une des causes principales de l'éloignement des croisiéristes !

- Une autre action est à mettre à l'actif de l'AGPAM, l'action « chien de protection de troupeaux ». Il s'agit de chiens de bergers d'Anatolie sélectionnés pour défendre le bétail contre chiens, loups ou grizzlis..

Une opération pilote est actuellement conduite sur 3 troupeaux. Aujourd'hui 2 chiens sont opérationnels.

Le troisième est malheureusement très sympathique...

2 chiens sur 3 sont efficaces. Les résultats sont très encourageants.

Un grand point de fragilité dans le système

Hélas, malgré ces résultats probants et ressentis positivement par les Martiniquais, le tableau n'est pas parfait.

Les améliorations constatées par la population sont extrêmement fragiles. La cause essentielle de la situation actuelle, la prolifération non contrôlée de carnivores, n'est donc pas endiguée.

Il suffirait d'un arrêt de 2 mois dans les actions de captures pour que la situation redevienne insupportable pour les administrés.

Un point très négatif

L'autre, celui-là dramatique, concerne comme je l'ai déjà dit, les ravages sur les troupeaux. Ces ravages hélas persistent et persisteront tant que les détenteurs ne contiendront pas sérieusement leurs chiens.

Au vu de ce bilan globalement encourageant, il est possible de dire que la poursuite et la généralisation des actions à toutes les communes sont nécessaires.

Le renforcement des actions

Une des modalités appelée très fortement de ses vœux par le Conseil d'administration de l'AGPAM, est la prise en compte régulière par les intercommunalités, du financement de la gestion des fourrières.

Je remercie vivement la CACEM et la CCNM d'avoir pour 2005 voté les financements de fonctionnement. Ils ont permis le démarrage de Carrère. Il est à souhaiter que l'engagement de ces instances sera reconduit très rapidement pour 2006, car aujourd'hui l'AGPAM ne dispose d'aucune réserve financière lui permettant de payer les salaires au-delà des 2 mois qui viennent.

L'AGPAM est donc aujourd'hui dans une situation de totale insécurité financière.

L'île de la Réunion elle, a adopté la prise en compte par les intercommunalités de la gestion des fourrières. Grâce aussi à l'implication forte des conseils régional et général en appui des actions des communes, les Réunionnais sont passés d'une situation dramatique, avec mort d'un enfant, à une situation beaucoup mieux maîtrisée aujourd'hui.

Pour l'avenir

En tout premier lieu, il s'agit de mobiliser des financements pour un projet déjà élaboré de magazine télévisé. Ce magazine a pour but de mieux faire connaître le monde animal martiniquais au grand public.

Ce projet est, selon une première appréciation de la DIREN, éligible aux financements européens. Il manque aujourd'hui une part de la contrepartie nationale qu'au nom des éleveurs martiniquais, l'AGPAM mettra toute sa conviction à mobiliser.

Il est temps pour moi d'en venir à une partie agréable de mon intervention celle des remerciements adressés à ceux que je n'ai pas encore nommés.

Au nom du Conseil d'Administration de l'AGPAM, je remercie très vivement ceux sans lesquels le projet n'aurait pu voir le jour.

Je cite :

Le Crédit agricole qui depuis longtemps notamment a aidé le programme de gestion des carnivores errants et divagants

Merci bien entendu très chaleureusement aux bailleurs de fonds de la construction : Conseil Général, Conseil Régional, certaines communes, CACEM, Etat.

Certains ont contribué à régler des problèmes pratiques au cours de la construction comme la ville du François. La ville du Robert quant à elle, a aidé au fleurissement.

Un grand merci pour leur patience à certaines entreprises comme COTRAM et SOGEA.

La reconnaissance du Conseil d'administration de l'AGPAM s'adresse aussi à toutes celles et ceux qui régulièrement apportent leur aimable contribution.

Notamment

Essentiel Conseil

Atout net

Ceux qui ont aidé par le don d'un tamarinier

Ceux qui ont aménagé les alentours

Celles qui pour aujourd'hui ont produit du jus de fruit frais et du planteur

Enfin la Ferme Perrine, l'Animalerie, avec la générosité desquels se tient la manifestation d'aujourd'hui.

Le Président de l'AGPAM
Claude MARIE-LOUISE

Le 13 Janvier 2006